

Le tribunal de 1ère instance de Rabat doté d'une cellule chargée des femmes et enfants victimes de violence

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 14-10-2009 23:11:35

Une cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de la violence a été créée mardi au tribunal de première instance de Rabat, portant ainsi à plus de huit le nombre des entités créées dans les différents tribunaux du Royaume.

Ces cellules ont pour but d'améliorer les conditions d'accueil des femmes victimes de violence, assurer la protection des enfants et chercher les meilleurs moyens pour leur réinsertion, en coordination avec les différents départements concernés, dont les services de santé, la police, la gendarmerie royale, les centres d'écoute des femmes victimes de violence, ainsi que les associations oeuvrant dans le domaine de protection de l'enfance.

Chaque cellule est composée d'un représentant du parquet, d'un juge d'instruction, d'un magistrat statuant, d'un juge chargé de l'exécution du jugement, d'un juge des mineurs, d'un greffier et d'une assistante sociale.

Le ministre de la Justice, Abdelwahed Radi, qui a présidé la cérémonie d'inauguration de cette cellule, a indiqué dans une déclaration à la presse que la création de cette entité témoigne de l'implication du département de la Justice dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans la protection des enfants.

Les statistiques révèlent que 10% des dossiers soumis aux tribunaux concernent des actes de violence vis-à-vis des femmes et des enfants, a ajouté le ministre, appelant à la multiplication des efforts de tous les acteurs concernés pour faire face à ce fléau.

De son côté, la ministre du Développement social, de la famille et de la solidarité, Nouzha Skalli a salué la mise en place par le département de la Justice d'une entité chargée des femmes et enfants victimes de violence et rappelé les différents chantiers initiés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Pour sa part, Mohamed Abdennabaoui, directeur des affaires pénales et des grâces au ministère de la Justice, a souligné que le ministère a mis en place un plan d'action pour renforcer la prise en charge des femmes et des enfants sur la base des études effectuées dans des tribunaux modèles (Rabat, Casablanca, Fès, Tanger, et Marrakech).

Ce plan prévoit notamment la mise en place au sein des tribunaux d'entités d'accueil des femmes et enfants, tout en les dotant de ressources humaines et matérielles nécessaires à leur mission, a-t-il poursuivi.

Il prévoit également le renforcement des capacités des magistrats et de leurs collaborateurs chargés de ces cellules à travers la formation continue.

Et de conclure que le ministère de la justice est en train d'élaborer un guide de protection judiciaire des femmes et enfants.

MAPF